



The American
University in Cairo

School of Global Affairs
and Public Policy

Center for Migration and Refugee
Studies



POLICY BRIEF

Les résidents étrangers à
travers les enquêtes HIMS

Les résidents étrangers à travers les enquêtes HIMS

La migration constitue un phénomène social dont les démographes se sont intéressés depuis longtemps. L'exacerbation du phénomène depuis quelques décennies a donné un regain d'intérêt pour son étude. On distingue les migrations internes (à l'intérieur des frontières d'un état) de celles entre états (internationales). Les recensements de la population effectués à intervalles réguliers par la majorité des états, ont constitué les premières sources pour documenter ce phénomène. Ce qui est le cas pour les pays de l'Afrique du Nord. La complexité de plus en plus grande, des flux migratoires de, vers et à travers les différents pays nécessitent toujours plus de connaissance afin de gérer au mieux les effets induits.

En l'absence des données administratives fiables, le RGPH s'avère une source incontournable pour déterminer l'effectif (les stocks), la répartition géographique, ainsi que le profil de la population étrangère résidante dans un pays donné à une date de référence. L'identification de cette population se base, en particulier, sur trois variables majeures, à savoir, le lieu de naissance, le lieu de résidence au moment du recensement et la nationalité actuelle. Le RGPH permet de déterminer les caractéristiques démographiques, la fécondité, les caractéristiques éducationnelles, les caractéristiques économiques, la couverture sociale et sanitaire, et les conditions de vie des ménages de la population étrangère résidente dans le pays d'accueil à une date de référence.

Toutefois, cette opportunité ne se présente qu'une fois chaque dix ans et ne permet de saisir que des stocks de migrants et non pas les flux. En outre, les causes, les déterminants, les conséquences et les parcours migratoires des étrangers résidants sur un territoire donné restent méconnus, d'où le recours à des enquêtes spécifiques telles que les enquêtes HIMS qui viennent combler le déficit en la matière.

Présentation des enquêtes HIMS

Le projet MED-HIMS¹ (*Households International Migration Surveys in the Mediterranean Countries / Enquêtes Méditerranéennes auprès des ménages sur la migration*), est un programme régional d'enquêtes coordonnées sur la migration internationale qui a été lancé à la demande des instituts nationaux de la statistique de la plupart des pays du sud et de l'est du bassin méditerranéen. Ce projet a vu le jour en 2008, dans le cadre du programme MEDSTAT² de la Commission européenne. Il est devenu depuis une initiative conjointe réunissant la Commission Européenne, la Banque mondiale, le FNUAP, l'UNHCR, l'OIT,

¹ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/european-neighbourhood-policy/enp-south/med-hims>

² https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=MEDSTAT_programme

l'OIM et la Ligue arabe. Il vise à surmonter l'insuffisance d'informations statistiques sur la migration internationale dans les pays MED à travers la collecte de données fiables et représentatives des dynamiques migratoires et de leurs déterminants. Le MEDHIMS a été mis en œuvre en Egypte (2013), en Jordanie (2014), au Maroc (2018-2019 pour le volet émigration & 2020/2021 pour le volet immigration), et plus récemment en Tunisie (2020-2021). Notant qu'une enquête pilote a été réalisée dans la région de Tadla-Azilal (Maroc) en 2013/2014.

Cette enquête vise, essentiellement, à travers deux versions, une légère (light) et l'autre standard, des différents questionnaires destinés à chaque type de migrants ciblés :

- i. Etudier les causes, les déterminants, les dynamiques et les conséquences des migrations internationales, notamment, la migration de travail, ainsi que les liens entre la migration et le développement,
- ii. Collecter, traiter et analyser des données fiables permettant d'étudier les tendances récentes des migrations internationales, les processus de la migration et les caractéristiques des migrants (par rapport aux non-migrants),
- iii. Explorer des scénarios de coopération plus étroite dans le domaine de la migration et du développement entre les pays d'origine et ceux d'accueil, (iv) Faciliter les comparaisons des données entre les pays.

Les définitions adoptées dans le cadre de cette enquête ayant servi à déterminer les populations cibles, s'appuient sur l'approche méthodologique élaborée dans le cadre du programme de coopération statistique MEDSTAT. Elles sont basées sur les recommandations internationales³ dans le domaine de la migration internationale avec une adaptation aux contextes nationaux. La population cible de cette enquête sont les migrants actuels, les migrants de retour, les étrangers résidants dans le pays d'enquête au moment de l'implémentation de cette dernière et les migrants potentiels. Cidessous la définition adoptée par catégorie :

- **Migrant actuel ou ressortissant du pays d'enquête à l'étranger**

Est considéré comme migrant actuel toute personne de nationalité du pays d'exécution d'enquête, âgée de 15 ans et plus, qui réside dans un autre pays pour au moins trois mois.

³ https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Principles_and_Recommendations/International-Migration/SeriesM_58rev1-F.pdf

- **Migrant de retour**

Le migrant de retour est défini comme étant tout membre du ménage enquêté, de nationalité du pays d'exécution d'enquête, qui a vécu à l'étranger pendant trois mois ou plus, et est retourné dans son pays d'origine en étant âgé de 15 ans ou plus (au moment du retour) pour y résider.

- **Etranger résidant ou immigré**

Un immigré ou un résident étranger dans le pays est toute personne qui réside dans le pays d'exécution d'enquête depuis six mois et plus, ou compte rester plus que six mois, indépendamment de sa situation de résidence : légale ou illégale. Elle comprend toutes les personnes de nationalité étrangère titulaires ou non d'une autorisation de résidence dans le pays.

- **Migrant forcé**

Le migrant forcé est considéré comme étant toute personne étrangère se trouvant sur le territoire du pays d'exécution de l'enquête, principalement pour des raisons liées au transit vers un autre pays, à la demande d'asile ou de statut de réfugié, à l'insécurité, la guerre ou la persécution dans le pays d'origine ou au trafic ou la coercition.

Dans ce qui suit, on s'intéressera plus particulièrement au volet concernant les migrants étrangers résidents dans le pays d'exécution de l'enquête.

Les migrants étrangers à travers les enquêtes HIMS : défis et opportunités

- **Cas de l'Egypte (enquête réalisée en 2013)**

Lors de l'exécution de l'enquête HIMS en Egypte, en 2013, parmi la population étrangère résidante dans le pays, seuls les migrants forcés ont été couverts. 3 554 ont été sélectionnés parmi ceux résidants dans la région du Grand Caire et qui figurent sur la liste des migrants enregistrés auprès du HautCommissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). L'enquête s'est focalisée sur sept nationalités : Irakienne, Syrienne, Soudanaise, Sud Soudanaise, Erythréenne, Ethiopienne, et Somalienne. La liste des migrants forcés, fournie par l'UNHCR, comprenait leurs noms et numéros de téléphone. Ils ont été contactés par téléphone et 1 692 ménages ont accepté d'être interviewés. 1 793 migrants forcés âgés de 15 ans ou plus ont été sélectionnés et interviewés avec succès.

Bien que cette approche méthodologique ait permis de déterminer le profil de cette population vulnérable et de mettre en exergue leur parcours et leur vécu, les résultats ne peuvent pas être représentatifs. En effet, l'inscription des migrants forcés sur la liste du UNHCR se fait volontairement ce qui fait que la liste ne couvre pas la totalité de la population cible. La base de tirage de l'échantillon n'est donc, pas exhaustive et par conséquent, l'échantillon n'est pas représentatif et ne permet pas de fournir une estimation de l'effectif de la population

cible. En plus, les migrants forcés ne représentent qu'une partie de la population étrangère résidante en Egypte.

- **Cas du Maroc (enquête réalisée sur 2 phases : première phase 2018/2019, deuxième phase 2021)**

A l'instar de l'Egypte, l'enquête HIMS Maroc, s'est limitée à étudier une partie de la population étrangère résidante au Maroc. En effet, La seconde phase de l'enquête nationale sur la migration internationale au Maroc portait sur les migrants forcés âgés de 15 ans et plus comprenant les migrants en situation administrative irrégulière, les migrants régularisés, les réfugiés et les demandeurs d'asile au Maroc. Elle s'est focalisée sur les migrants originaires de l'Afrique subsaharienne et d'autres nationalités : syriens, libyens, irakiens et autres.

L'enquête a couvert un échantillon de 3000 migrants répartis en 2200 migrants régularisés ou en situation irrégulière et 800 réfugiés ou demandeurs d'asile.

L'échantillon des réfugiés et demandeurs d'asile a été tiré à partir de la base de données fournie par l'UNHCR. Celui des migrants irréguliers ou régularisés a été tiré en utilisant la méthode des quotas basée sur les structures des migrants ayant bénéficié des opérations de régularisation selon les villes, le sexe, l'âge et le pays d'origine.

Certes, les résultats émanant de cette enquête ont permis bel et bien de déterminer les caractéristiques sociodémographiques et économiques des migrants, les parcours migratoires, les conditions de vie, les raisons d'entrée au Maroc, mais il n'est représentatif qu'au niveau de la sous population des réfugiés et demandeurs d'Asile inscrite sur la liste de l'UNHCR et la sous population des migrants ayant bénéficié des opérations de régularisation ; les deux sous population font partie de la population étrangère résidante au Maroc qui a été estimé à 84 mille à l'occasion du RGPH 2014.

- **Cas de la Tunisie (réalisée en 2020/2021)**

L'enquête HIMS Tunisie, a bénéficié des connaissances, du savoir-faire et des leçons apprises partagés par les institutions de statistiques ayant exécuté les enquêtes HIMS antérieures. En plus des objectifs usuels de l'enquête, l'ambition de l'enquête nationale sur la migration internationale en Tunisie était l'estimation des effectifs des différentes catégories de migrants y compris les étrangers résidants en Tunisie. Pour ce faire, L'enquête a suivi une méthode scientifique permettant de toucher un échantillon représentatif sur tout le territoire Tunisien et ceci pour chaque population cible, notamment, les étrangers résidants en Tunisie.

La population étrangère résidante en Tunisie est une population relativement faible ; il ne représente qu'à peu près 0,5% de la population totale. Le plan de sondage a pris en compte cette rareté et il a assuré la couverture d'un échantillon des étrangers résidants en Tunisie. L'échantillon était représentatif en termes de taille et en termes de répartition optimale dans

l'espace et selon des caractéristiques socio-démographiques.

La base de sondage était celle du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 (RGPH 2014). En effet, la base la plus exhaustive et la plus fiable pour les enquêtes démographiques et sociales est celle issue du RGPH. D'une part, elle garantit la distribution géographique réelle de la population et donne une idée sur la localisation de la population et ses caractéristiques socio-économiques. D'autre part, elle a l'avantage de fournir une base aréolaire permettant l'actualisation de la population et sa structure selon différentes caractéristiques. Cette base est composée par des unités primaires appelées zones de dénombrement (ZD) qui représentent des zones géographiques d'environ 80 ménages chacune. A partir de cette base, un échantillon a été tiré selon un échantillonnage aléatoire stratifié probabilistes d'unités primaires (ZD).

Une étude de la répartition des étrangers résidants en Tunisie à travers le RGPH 2014, montre que ces derniers se répartissent d'une manière très inégalitaire entre les (ZD). Celles-ci sont stratifiées selon les classes d'effectifs d'étrangers y résidant au moment du recensement de 2014.

L'échantillon théorique des migrants cibles à visiter dans les (ZD) échantillon est de l'ordre de 3000 individus comme un minimum selon le RGPH 2014 répartis sur 480 (ZD), ce qui permet une désagrégation acceptable des indicateurs. Etant donné la situation pandémique au moment de l'enquête, le taux de non réponse était de 20%.

Pour la première phase, il s'agit de remplir un questionnaire du ratissage pour tous les ménages visités. En deuxième phase, on procède seulement à l'interview des ménages avec une catégorie cible en plus d'un échantillon de ménages sans migrants. Le taux de non réponse attendu était de 20% vu le risque d'absence des personnes concernées lors de la visite ou problème de leur contacter.

Tableau 1 : Répartition des ZD échantillons par strate

| Strate | Nombre ZD échantillon | Proportion de ZD échantillon |
|--------------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| 0 Résident étranger | 80 | ,3% |
| 1 à 2 Résidents étranger | 80 | 1,1% |
| 3 à 4 Résidents étranger | 80 | 4,7% |
| 5 à 7 Résidents étranger | 80 | 7,1% |
| 8 à 12 Résidents étranger | 80 | 12,4% |
| 13 Résident étrangers et plus | 80 | 16,0% |

La base de sondage du recensement posait des défis dus à la relative ancienneté de l'année de référence (2014) face à un phénomène mouvant tel que l'immigration. Pour remédier à cet insuffisance, une phase préparatoire (opération de ratissage) permettant d'actualiser la base de sondage en terme d'effectif de la population de chaque catégorie cible a eu lieu avant de procéder à la collecte des données individuelles. Cette opération consiste à parcourir les ZD échantillonnées logement par logement et ménage par ménage, et dénombrer la population totale et les étrangers ainsi que certaines caractéristiques tel que le sexe, l'âge, la nationalité, le pays de provenance, la date d'entrée et l'adresse en Tunisie pour une probable visite au moment de la collecte des données individuelles. Au niveau de chaque (ZD), les ménages sont numérotés de 1 à N.

Quant au calcul du poids, chaque individu enquêté a une probabilité de sélection dans la (ZD) qui a de son côté une probabilité de sélection dans la base de sondage globale. Le poids est calculé comme l'inverse de la probabilité de sélection résultant.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des enquêtes HIMS en Afrique du Nord

| Pays | EGYPTE | MAROC | TUNISIE |
|--------------------------------|--|--|--|
| Année d'exécution | 2013 | P1 2018/19 + P2 2021 | 2020/21 |
| Organisme d'exécution | CAPMAS | HCP | INS & ONM |
| Type de migration | Forcée | Forcée | Ensemble |
| Couverture spatial | Grand Caire | 11 villes | National |
| Nationalités | Irakienne, Syrienne, Soudanaise, Sud Soudanaise, Erythréenne, Ethiopienne, et Somalienne | l'Afrique subsaharienne, Syrienne, libyenne, irakienne et autres | Ensemble |
| Taille de l'échantillon | 3554 contactés 1692 ménages interviewés 1793 individus interviewés | 2200 régularisés ou non + 800 demandeurs d'asile ou réfugiés | 3148 étrangers âgés de 15 ans et plus contactés dont 2981 interviewés |
| Base de sondage | UNHCR | UNHCR + administration (liste téléphonique + associations) | RGPH 2014 |
| Méthode de tirage | QUOTAS + KISH | QUOTAS | Probabiliste |
| Mode d'interview | Téléphone + face à face | Téléphone + face à face | Téléphone + face à face |
| Langues d'interview | Arabe, Anglais | Arabe, français, anglais | Arabe, français, anglais, Allemand, Italien |

| Pays | EGYPTE | MAROC | TUNISIE |
|-----------------------|---|--|---|
| Questionnaires | Ménages + Questionnaire Individuels migrant forcé (15 ans et plus) | Ménages + Questionnaire Individuels migrant forcé (15 ans et plus) | Ménages + Questionnaire Individuels Immigrants (15 ans et plus) |
| thématiques | <ul style="list-style-type: none"> • Profil démographique des ménages • Conditions de vie des ménages - Processus Migratoire • Situation dans le pays d'accueil • projets futurs et Intentions • Situation sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> • profils • démographiques et socioculturels des migrants forcés ; • processus, trajectoires et itinéraires migratoires, les raisons de départ du pays d'origine et d'arrivée au Maroc ; • situation administrative, conditions d'entrée des migrants forcés au Maroc ; • situation des migrants forcés vis-à-vis du marché du travail; • situation sanitaire des migrants ainsi que leurs comportements et attitudes pendant le confinement sanitaire ; • perceptions sur l'expérience de la migration et de leur situation au Maroc ; • intentions pour l'avenir et leurs projets futurs. • Conditions d'habitation. | <ul style="list-style-type: none"> • profils • démographiques et socioculturels des étrangers ; • processus, trajectoires et itinéraires migratoires, les raisons de départ du pays d'origine et d'arrivée en Tunisie; • situation administrative, conditions d'entrée des migrants en Tunisie ; • situation des migrants forcés vis-à-vis du marché du travail; • situation sanitaire des migrants; • Impact COVID 19 ; • perceptions sur l'expérience de la migration et de leur situation en Tunisie; • intentions pour l'avenir et leurs projets futurs. • Conditions d'habitation. |

Défis majeurs : Comment enquêter la population étrangère vivant dans un pays ?

Pour ce faire nous devons connaître ses lieux de résidence. Quelles sont les sources permettant de répondre à cette question ?

Les sources possibles dépendent du type de migrants. En effet, nous sommes en présence d'une migration mixte et donc très hétérogène en terme de profil.

- **Les migrants réguliers**

Ils sont censés être répertoriés dans les **fichiers administratifs** du pays d'accueil et par les services consulaires des pays d'origine, mais les types de lieux de résidence sont variables. Nous en dénombrons au moins trois catégories : les travailleurs, les étudiants et les membres de familles du pays d'accueil (conjoint, descendants, ascendants, collatéraux).

Concernant les **travailleurs**, ils sont redevables d'une autorisation délivrée par les services en charge de la réglementation du monde du travail du pays d'accueil donc ils sont répertoriés. Il faut savoir que cette population peut être scindée en trois : ceux dont le contrat de travail les lie à une entreprise multinationale, ceux travaillant dans des entreprises de droit national, et ceux pour leur propre compte. C'est pourquoi une partie de ces travailleurs ne vit pas dans des ménages ordinaires mais dans des **ménages collectifs** ou des **bases de vie** relevant de la population comptée à part⁴ lors des recensements de population. Les définitions peuvent varier d'un pays à l'autre d'où la nécessité de les harmoniser en vue de permettre les comparaisons internationales.

Pour ce qui est des étudiants étrangers, ils résident dans des **cités universitaires** lorsqu'ils sont boursiers de leur pays d'origine ou celui d'accueil mais on peut aussi les retrouver dans des logements en ville. En principe, ils sont répertoriés par les services en charge de l'enseignement.

Pour ce qui est des membres de familles de nationaux, ils vivent dans des ménages ordinaires. Il peut s'agir aussi de migrants mais binationaux qui nécessitent une lecture appropriée.

- **Les migrants irréguliers**

On peut les scinder en deux : ceux entrés légalement dans le pays mais ayant dépassé la limite légale de séjour dans le pays et ceux entrés illégalement.

Il s'agit d'une population beaucoup plus mobile et résidants de façon plus précaire (campements de fortune, baraques, logements en cours de construction, sur le lieu de travail, etc.). D'où la nécessité de mobiliser au-delà du RGPH, plus de ressources (services de sécurité, associations, services consulaires, etc.).

⁴ Il s'agit de la population vivant dans des institutions (hospices, institutions religieuses, institutions pour personnes âgées ou handicapées, etc..) ou sans domicile fixe. Certains pays les considèrent comme des ménages collectifs. .



Il y a lieu de noter certains cas particuliers :

- Les étrangers non migrants : il s'agit des enfants de parents étrangers nés dans le pays d'accueil (lorsqu'il n'y a pas de droit du sol) ;
- Les nationaux migrants (nés dans un autre pays) : il s'agit des nationaux (plus souvent binationaux) nés à l'étranger et résidants au moment de l'enquête dans le pays d'accueil.
- Certains pays comme l'INSEE en France, ne comptabilisent pas leurs nationaux nés à l'étranger comme migrants. S'agit-il réellement de migrants de retour ?
- Les migrants circulaires : il s'agit de migrants très mobiles entre deux pays ou plus, pour des raisons économiques et/ou familiales et donc échappent le plus souvent aux recensements de la population ;
- Les migrants de transit : le pays d'accueil, au moment du recensement, ne constitue qu'un pays de transit. De ce fait le séjour dans le pays d'accueil est très variable et donc il est fort probable qu'ils échappent aux recensements de la population. Il s'agit d'une population très mobile et parfois résidante dans des campements de fortune.

Pour conclure....

Il est clair qu'enquêter sur la population étrangère résidant dans un pays est une gageure. Ceci est d'autant vrai dans les pays d'Afrique du Nord pour au moins deux raisons : l'absence de bases de sondage fiables et la faiblesse relative de la population étrangère (tous statuts confondus) dans la population résidente totale.

Le projet MED-HIMS, constitue donc une opportunité pour relever ce défi. La situation socioéconomique et politique dans les pays concernés et plus particulièrement la pandémie de ces dernières années a retardé quelque peu la réalisation des différentes enquêtes prévues.

C'est ainsi que chaque pays a opté pour des choix méthodologiques qui lui sont propres. C'est ainsi que l'Egypte puis le Maroc, se sont intéressés uniquement à la migration forcée contrairement à la Tunisie. D'un autre côté, si en Egypte et en Tunisie, l'enquête a englobé l'ensemble des segments de la migration internationale simultanément, ce n'est pas le cas pour le Maroc où l'enquête sur les migrants étrangers ne s'est faite que plus tardivement (2021) par rapport aux autres segments (2018/2019).

Grace à une base d'échantillonnage exhaustive actualisée et un plan de sondage spécifique, la Tunisie a pu estimer l'effectif de chaque catégorie de migrant, notamment les étrangers résidants et de mesurer les flux migratoires de et vers la Tunisie sur une longue période.

Toutefois, l'enquête spécifique sur la migration internationale est une enquête lourde et couteuse. Pour réduire le coût et assurer la fiabilité des données collectées, la représentativité et la pérennité de l'enquête, **les mesures** suivantes doivent être prises en compte :

- Inclure des modules dans le recensement permettant d'identifier les ménages d'attache des migrants à l'étranger, les ménages ayant des migrants de retour et les ménages avec des membres résidants étrangers ;
- Implémenter l'enquête juste après le recensement pour bénéficier d'un cadre d'échantillonnage récent ayant comme avantage la réduction du coût d'exécution ;
- Elaborer un plan de sondage adéquat prenant en considération la rareté du phénomène étudiée et la répartition géographique déséquilibré des différents types de migrants ;
- Elaborer des questions filtre permettant de déterminer les différentes catégories de migrants de façon automatique. En effet, la complexité du phénomène et les différents cas de figure pouvant se présenter sur terrain, peuvent entraîner des erreurs de classement de la part des enquêteurs ;
- Alléger le questionnaire individuel et l'adapter aux conditions spécifiques des différentes nationalités ;

- Créer un comité de pilotage comprenant les institutions nationales impliquées dans la thématique, notamment, le ministère de l'intérieur pour une meilleure appropriation de l'enquête afin de surmonter les problèmes de définitions et ceux inhérents au terrain et ainsi garantir la validation des résultats par la suite.

Références bibliographiques :

HCP, 2021, LA MIGRATION FORCEE AU MAROC : Résultats de l'Enquête Nationale de 2021, septembre 2021 ;

Farid, S., Nour El-Deen, A., & El-Batrawy, R., eds. (2016). Egypt Household International Migration Survey 2013: Volume I: Determinants and Consequences of International Migration. Cairo, Egypt: Central Agency for Public Mobilization and Statistics.

Expertise France Consortium, MEDSTAT, 2019, MED-HIMS PROGRAMME Mediterranean Household

International Migration Survey, MANUAL 1 MODEL QUESTIONNAIRES (FOR STANDARD SURVEY TYPE) June 2019

Expertise France Consortium, MEDSTAT, 2019, MED-HIMS PROGRAMME Mediterranean Household

International Migration Survey, MANUAL 2 SURVEY DESIGN & ORGANIZATION (FOR STANDARD SURVEY TYPE) June 2019

Expertise France Consortium, MEDSTAT, 2019, MED-HIMS PROGRAMME Mediterranean Household

International Migration Survey, MANUAL 3 INSTRUCTIONS TO SUPERVISORS (FOR STANDARD SURVEY TYPE) June 2019

INS et ONM, 2021, Rapport de l'enquête nationale sur la migration internationale (Tunisia-HIMS)

Acronymes :

CAPMAS : Central Agency for Public Mobilization and Statistics

FNUAP/ UNFPA : fonds des nations unies pour les activités de population

HCP : Haut-commissariat au Plan

INS : Institut national de la statistique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MED-HIMS : Households International Migration Surveys in the Mediterranean Countries / Enquêtes

Méditerranéennes auprès des ménages sur la migration

MEDSTAT : programme de coopération statistique entre l'UE et les pays méditerranéens.

OIT/ILO : organisation internationale du travail

OIM/ IOM : organisation internationale pour les migrations

ONM : observatoire nationale des migrations

RGPH : recensement général de la population et de l'habitat

UNHCR : Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

ZD : zone de dénombrement